

**NON
aux cadeaux
fiscaux
aux grandes
entreprises**

**NON
à l'austérité**



**NON
aux coupes
dans
les services
publics**



Celui qui falsifie le résultat de la récolte de signatures est punissable (art. 282 CPS).

L'acte contesté a été publié dans la FAO du 2 octobre 2015.

Le dernier délai pour l'envoi des listes de signatures aux municipalités échoit le mardi 1^{er} décembre 2015 (la date du sceau postal fait foi).

N° POSTAL

COMMUNE

Cette liste ne peut porter que des signatures de citoyen-ne-s suisses domicilié-e-s dans la commune ci-dessus.

Les citoyennes et citoyens actifs soussignés demandent que la question suivante soit soumise au corps électoral, conformément à l'article 84 de la Constitution vaudoise:

«Acceptez-vous la loi modifiant celle du 4 juillet 2000 sur les impôts directs cantonaux du 29 septembre 2015»

Les indications ci-dessous doivent être manuscrites et apposées par le signataire lui-même.
La loi interdit l'adjonction d'annexes; les signatures supplémentaires doivent être apposées sur une autre liste.

NOM À LA MAIN, LISIBLEMENT	PRÉNOM	DATE DE NAISSANCE			ADRESSE RUE, N°	SIGNATURE INDISPENSABLE	CONTRÔLE (LAISSER EN BLANC)
		JJ	MM	AA			
1							
2							
3							
4							
5							
6							
7							
8							
9							
10							

La municipalité atteste que les citoyens ci-dessus sont inscrits au rôle d'électeurs à la date du:

Au nom de la municipalité (sceau et signature)

Conformément à l'art. 94 LEDP, la **municipalité** adresse les listes de signatures attestées au Comité, le 15 décembre 2015 au plus tard.
Le Comité remet l'ensemble des listes attestées au Département des institutions et de la sécurité le 22 décembre 2015 au plus tard.

(jour de la présentation de la liste pour attestation) et que le nombre des signatures valables est de

Comité référendaire **Matthieu Clément**, Lausanne; **Pierre Conscience**, Lausanne; **Didier Divorine**, Renens; **Jean-Michel Dolivo**, Lausanne; **Andrea Eggli**, Lausanne; **Alain Gonthier**, Vevey; **Sébastien Guex**, Lausanne; **Yvan Luccarini**, Vevey; **Céline Misiego**, Lausanne; **Vanessa Monney**, Lausanne; **David Payot**, Lausanne; **Romain Pilloud**, Montreux; **Marion Tanner**, Romainmôtier.

**Cette liste doit être renvoyée – même remplie partiellement – avant le 16 novembre 2015 si possible, mais au plus tard le 27 novembre 2015 à l'adresse suivante: Comité « Touche pas à mes services publics »
C/o Fédération syndicale SUD · 5 place Chauderon · 1003 Lausanne**